



Appréhender et préparer un contrôle des régulateurs

Les 27 et 28 janvier 2021

Comment appréhender le déroulement d'une procédure de contrôle ACPR ou AMF et adopter les comportements les plus adaptés ?



Financement Participatif France (SIRET 804 506 798 00045) est enregistré en tant que prestataire de formation sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Ile de France, référencable sur DataDock (n° 0039871).

Présentation et objectifs

Public

Intermédiaires en financement participatif (IFP) et
Conseillers en investissements participatifs (CIP).

Durée de la formation

La formation dure une journée (6 heures). Elle se
tiendra en deux sessions de 3h, de 14h à 17h sur 2
journées.

Lieu de la formation

À distance via Zoom

*Selon l'évolution de la situation sanitaire, il pourra être
envisagé d'organiser la formation également en présentiel.*

Objectif pédagogique

La formation vise à mettre à niveau les personnels des
plateformes concernés en matière d'appréhension et
de préparation d'un contrôle des régulateurs.

Compétences visées

- ✓ Comprendre le rôle et l'étendue du pouvoir
d'investigation de l'ACPR et de l'AMF
- ✓ Se préparer et gérer un contrôle
- ✓ Savoir répondre en cas de sanction

Méthodologie

Nous mettons l'accent sur l'échange d'expériences et
de questionnements entre les participants et étayons
les situations à partir de cas concrets.

Le formateur

François PIERRY | Directeur Nityde 



François Pierry a exercé
différentes fonctions en
banque de réseau et en
banque privée : Analyste
Crédit Grandes Entreprises à la
Direction des Engagements,
Chargé d'Affaires, Directeur
d'Agence tri-marché (particuliers, professionnels,
entreprises). Après avoir intégré l'Inspection Générale
d'une banque de détail, il a évolué vers la direction
d'une grande Banque Privée à l'International où il était
en charge de coordonner la mise en place de la
fonction contrôle permanent des différentes filiales en
lien avec le responsable de la conformité.

Diplômé d'un Master en Banque-Finance-Assurance,
du CESB Management et du CESA HEC Management
des activités bancaires, François est formateur
professionnel en Banque.

Parmi ses différentes réalisations. Il a notamment
conçu et animé une formation sur la cartographie des
risques pour les membres du Comité de Direction
d'une Banque privée. Il a également co-construit un
progiciel de gestion de reporting prudentiel (Bâle III -
Fodep) commercialisé auprès des banques de l'espace
UMOA (Afrique de l'Ouest).

Le programme

1. Éléments de contexte et rappels

- Rappel des principaux textes
- Missions et Organisation de l'ACPR et de l'AMF

2. Les procédures de contrôle

- Les procédures de contrôle par l'ACPR et l'AMF
- Les types de contrôles réalisés sur pièces ou sur place.
- Les pouvoirs d'investigation des régulateurs.
- Les droits et obligations du contrôlé.
- Les différentes phases post-contrôle

3. Le comportement

- Principaux profils comportementaux et modes de fonctionnement
- Comportement à adopter

4. Analyse des sanctions des régulateurs

- Sanctions civiles et sanctions pénales
- Conséquences liées

RENSEIGNEMENTS

Florence de MAUPEOU Directrice générale FPF

01 84 25 10 05 | florence.demaupeou@financeparticipative.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM PRÉNOM

FONCTION

STRUCTURE

E-MAIL TEL

ADRESSE DE FACTURATION

Participera à la formation les 27 et 28 janvier 2021

CONTRÔLE DES RÉGULATEURS

Format : 2 demi-journées

Mercredi 27 janvier 2021, 14h00 – 17h00

Jeudi 28 janvier 2021, 14h00 – 17h00

CONDITIONS GÉNÉRALES

Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une facture est adressée au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Toutefois, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 6 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix membres de FPF :

- 500€ TTC (*TVA non applicable*)
30% de réduction à partir du
2^{ème} inscrit de la même structure

Prix non membres :

- 850€ TTC (*TVA non applicable*)

Mode de règlement :

Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CREDIT COOP
COURCELLES
IBAN : FR76 4255 9100 0008
0138 6233 617
BIC : CCOPFRPPXXX

Lieu de la formation :

À distance via Zoom